	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 30 septembre 2022</b>	<b>N° 2022-461</b>

Convocation du 23 septembre 2022

Aujourd'hui vendredi 30 septembre 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES  
M. Didier CUGY à Mme Anne LEPINE  
Mme Françoise FREMY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Baptiste MAURIN  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
M. Michel LABARDIN à M. Jérôme PEScina  
M. Guillaume MARI à M. Patrick PAPADATO  
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christian BAGATE  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE  
Mme Nadia SAADI à M. Alain GARNIER  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA


**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Céline PAPIN de 11h30 à 14h30 et à partir de 17h45  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h05  
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h30  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH de 15h10 à 18h45  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h45  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick LABESSE à partir de 17h40  
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA à partir de 14h30  
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h15 à 14h30  
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 19h 05  
Mme Brigitte BLOCH à Mme Eve DEMANGE de 12h55 à 14h30 et à partir de 18h45  
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Myriam BRET à partir de 17h30  
Mme Andréa KISS à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 18h10  
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h20  
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h30  
Mme Amandine BETES à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h35  
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX à partir de 10h15  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG de 12h45 à 15h et à partir de 17h10  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU de 11h50 à 14h30 et à partir de 18h30  
M. Alain CAZABONNE à M. Max COLES à partir de 12h30  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h10  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 14h30 et à partir de 17h10  
M. Christophe DUPRAT à M. Franck RAYNAL à partir de 11h15  
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI jusqu'à 11h45  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Géraldine AMOUROUX de 12h55 à 16h20  
M. Nicolas FLORIAN à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h20  
M. Frédéric GIRO à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Cyrille JABER de 14h30 à 16h et à partir de 17h  
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 11h15 à 12h40  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN de 13h20 à 15h20 et à partir de 18h20  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN de 11h15 à 12h15  
M. Jacques MANGON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h  
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40  
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30  
Mme Marie RECALDE à M. Alexandre RUBIO à partir de 14h30  
M. Bastien RIVIERES à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h20  
M. Fabien ROBERT à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 16h40  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Tiphaine CORNACCHIARI jusqu'à 12h  
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h10  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST à partir de 16h40

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Dominique ALCALA à partir de 18h45  
Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 18h45  
M. Christian BAGATE à partir de 19h20  
Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h05  
Mme Fatiha BOZDAG à partir de 19h05  
M. Alain CAZABONNE à partir de 17h40  
M. Max COLES à partir de 17h40  
M. FLORIAN à partir de 16h20  
M. Michel LABARDIN à partir de 17h30  
M. Jacques MANGON à partir de 18h20  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 19h20  
M. Jérôme PEScina à partir de 17h30  
M. POIGNONEC à partir de 17h30  
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 18h45  
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h45

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 30 septembre 2022</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction du Foncier	<b><i>N° 2022-461</i></b>

---

**Floirac. Quai de la Souys, rue Aristide Berges. Création d'un troisième dépôt de bus métropolitain. Acquisition auprès de RTE des parcelles cadastrées AV 93p, AV 104 et AV 105 - Décision - Autorisation**

---

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Métropole dispose à ce jour de deux grands dépôts de bus, le Centre d'exploitation du Lac (CEL) et le dépôt de Lescure ainsi que deux autres dépôts provisoires l'un dans le secteur de Bastide Niel qui accueille les bus délocalisés de Lescure pendant sa phase de réhabilitation et l'autre sur le site Vaquier, au pied du Pont d'Aquitaine. L'ensemble de ce dispositif transitoire s'avère coûteux en termes d'investissement et de fonctionnement.

La création d'un troisième dépôt de bus, projet fléché comme stratégique répond à une double nécessité technique et économique, visant à développer le service au public et à répondre aux demandes de développement de lignes rendues nécessaires en raison de nombreux projets urbains et économiques sur le territoire métropolitain.

Au terme de la prospection foncière engagée, un site localisé au Sud Est de la Métropole à Floirac plus précisément, présente de nombreux avantages pour ce troisième dépôt, sa superficie globale (six hectares) et son accessibilité depuis la rocade et les axes pénétrants vers les centres-villes. De plus, il est situé à l'intérieur d'une zone industrielle, ce qui en minimise la gêne sonore et visuelle pour le voisinage.

Enfin, la construction de ce dépôt permettra d'intégrer, dans sa conception même, l'objectif d'électrification des lignes de bus.

Cet ensemble immobilier bâti situé Quai de la Souys et rue Aristide Berges à Floirac appartient à Enedis, RTE et EDF. Des pourparlers ont été engagés avec les trois propriétaires concernés et des accords amiables ont pu être obtenus.

S'agissant plus particulièrement des parcelles de terrain cadastrées sections AV 93p, AV 104 et AV 105 pour une contenance totale d'environ 48 153 m<sup>2</sup> appartenant à RTE, un accord a été trouvé sur la base d'un prix global de 3 060 000 € HT à majorer de la TVA au taux et au régime en vigueur au jour de la réitération de l'acte authentique de vente qui n'est pas supérieur à l'estimation domaniale.

Par ailleurs, dans le cadre de cette transaction, Bordeaux Métropole s'engage à enclencher la procédure de retrait du PLU de l'emplacement réservé n° 1.85 grevant la parcelle appartenant à RTE située sur la commune de Mérignac et cadastrée AL 347.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

## Le Conseil de Bordeaux Métropole

**VU** les dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211.37 et L.2241.1,

**VU** l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n° 2022-33167-39470 en date du 7 juillet 2022,

**VU** le courrier d'accord de RTE en date du 21 juin 2022,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt stratégique pour Bordeaux Métropole d'acquérir les propriétés susvisées pour la création de son troisième dépôt de bus,

### DECIDE

**Article 1 :** d'acquérir en l'état auprès de RTE les parcelles de terrain nu situées Quai de la Souys, rue Aristide Berges à Floirac, cadastrées section AV 93p, AV 104 et AV 105 pour une contenance d'environ 48 153 m<sup>2</sup> moyennant un prix total de trois millions soixante mille euros hors taxes (3 060 000 € HT), à majorer de la TVA au taux et au régime en vigueur au jour de la signature de l'acte authentique de vente. Le prix s'entend pour un immeuble libre de toute occupation et sera versé en deux fois : 70 % à la signature de l'acte notarié et le solde, 30 %, après constat de la libération effective du site de toute occupation,

**Article 2 :** d'autoriser l'institution de servitudes définitives de passage accordées à titre gratuit au profit de RTE sur la parcelle cadastrée AV 93p pour des liaisons électriques enterrées et aériennes,

**Article 3 :** d'imputer la dépense et les frais résultant de cette acquisition au budget annexe transport sur l'exercice concerné et, pour 2023, sous réserve de son adoption par l'assemblée délibérante,

**Article 4 :** d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte authentique d'acquisition du bien et de servitudes définitives ainsi que tous documents afférents à cette opération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 septembre 2022

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>6 OCTOBRE 2022</b>	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,  Madame Christine BOST
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>6 OCTOBRE 2022</b>	